



## Archives de sciences sociales des religions

144 | octobre-décembre 2008  
Varia

---

### Fabienne Randhaxe, Valentine Zuber, (dirs.), *Laïcités-démocraties : des relations ambiguës. Actes du colloque organisé par le GSRL, 7-8 décembre 1998*

Turnhout, Belgique, Brepols, « Bibliothèque de l'École des Hautes Études,  
Sciences religieuses », 2003, 170 p.

Bérengère Massignon

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/19833>  
ISSN : 1777-5825

#### Éditeur

Éditions de l'EHESS

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2008  
Pagination : 163-274  
ISBN : 978-2-7132-2192-7  
ISSN : 0335-5985

#### Référence électronique

Bérengère Massignon, « Fabienne Randhaxe, Valentine Zuber, (dirs.), *Laïcités-démocraties : des relations ambiguës. Actes du colloque organisé par le GSRL, 7-8 décembre 1998* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 144 | octobre-décembre 2008, document 144-53, mis en ligne le 04 février 2009, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/assr/19833>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Archives de sciences sociales des religions

---

## *Fabienne Randhaxe, Valentine Zuber,* *(dirs.), Laïcités-démocraties : des* *relations ambiguës. Actes du* *colloque organisé par le GSRL, 7-8* *décembre 1998*

Turnhout, Belgique, Brepols, « Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses », 2003, 170 p.

**Bérengère Massignon**

---

- 1 Le premier mérite de cet ouvrage, aux contributions denses et synthétiques, est de lier le thème de la laïcisation/sécularisation à celui de la démocratisation, dans un contexte de mondialisation (processus de colonisation/décolonisation et globalisation transnationale). Ce faisant, il lie le champ de recherches comparatives sur les relations Églises-État à un domaine plus vaste, celui des relations État-société civile et citoyenneté-nationalité.
- 2 Cette approche novatrice permet de complexifier la distinction canonique : sécularisation dans les pays protestants (cas type, le Danemark)/laïcisation dans les pays catholiques (cas type : la France), typologie introduite avec brio par Françoise Champion qui y ajoute le cas de la Grande-Bretagne, celui d'une association-subordination Église/État et celui de la Hollande, qu'elle distinguera, dans un ouvrage plus récent, comme le type de sécularisation pilarisée. Cette analyse plus fine des spécificités socioreligieuses est introduite par le cas complexe de la Belgique, mixte entre une politique de laïcisation qui a échoué à s'imposer par le haut et une sécularisation pilarisée en voie, aujourd'hui, d'effritement (Jean-Paul Martin). Elle se prolonge par une relecture des aspects discriminatoires et non-démocratiques de la « laïcité de combat » (lutte anti-congrégationniste, exclusion durable des femmes du suffrage universel, car jugées inféodées aux prêtres) ; un laïcisme auquel ne serait être réduite la laïcité française

définie par la loi de 1905, étape majeure d'un « pacte laïque » d'inspiration libéral, ouvrant à une progressive extinction de la « guerre des deux France » (Jean Baubérot). Cependant, cet auteur reconnaît que le « pacte laïque », que marque l'étape de la loi de 1905, a été « en partie indirect et implicite » (p. 27), si bien que l'imaginaire national républicain garde l'empreinte de la « guerre des deux France » (Émile Poulat) et de la reddition supposée totale du vaincu catholique. Ceci se traduit, aujourd'hui, selon l'auteur, par une injonction d'intégration *hic et nunc* vis-à-vis des nouveaux cultes, notamment l'islam. Il y aurait alors dissociation entre la laïcité institutionnelle et la laïcité comme « mythe politico-historique » (pp. 27-28), cette dernière constituant le socle d'un « communautarisme majoritaire » (Farad Khosrokhavar) (cité p. 29).

- 3 Cet ouvrage aborde aussi la question de l'impact d'évènements internationaux (la chute du mur de Berlin) sur le régime des cultes en l'Allemagne et en Italie. Jean-Paul Willaime analyse, avec rigueur et finesse, les conflits et les transactions autour du régime des cultes de l'Allemagne unifiée, conflits qui opposent, d'une part, l'Allemagne de l'Ouest bi-confessionnelle et, d'autre part, celle de l'Est, fortement déchristianisée. La démonstration d'Enzo Pace est moins convaincante, faute d'une analyse approfondie des causes et du retentissement de la crise de la Démocratie chrétienne sur le plan politique et symbolique. En effet, l'argumentation de l'auteur s'appuie uniquement sur une analyse des mutations du croire en Italie, dynamiques sécularisantes, propres à affaiblir le « mythe identitaire » unanimiste catholique.
- 4 Ces contributions centrées sur l'Europe mettent en valeur de nouvelles variables pour l'approche comparée des régimes des cultes : J. Baubérot distingue les configurations socio-historiques comprises comme « consensus », « affrontement frontal » ou « pacte ». Ce dernier, réclamant des concessions réciproques quoiqu'asymétriques entre les deux camps rivaux, entraîne une fragmentation de clivage binaire cléricaux/anticléricaux en sous-clivages internes aux deux camps, entre libéraux et jusqu'au-boutistes de l'affrontement.
- 5 J.-P. Martin retient la variable centrale de la trajectoire politico-historique de la construction de l'État donnant lieu, soit à un État fort surplombant le social (France), soit à un État faible déléguant l'organisation sociale aux groupes confessionnels et partisans, sous formes de « libertés subsidiées ». Le pouvoir réel est alors exercé via des compromis tactiques entre élites représentant une société segmentée en piliers (Belgique). Il esquisse aussi une comparaison intéressante entre le cas belge imbriqué dans des ensembles impériaux plus vastes (État bourguignon puis Empire de Charles Quint) et celui de l'Irlande et de la Pologne où l'Église, pour des raisons similaires, a joué un rôle conservatoire de l'identité nationale en l'absence d'État. S'ajoute, enfin, sous cette rubrique, la distinction État centralisateur/fédéral, elle aussi pointée par J.-P. Willaime dans son introduction sur l'Allemagne. J.-P. Martin propose aussi une seconde variable plus difficile à manier : l'existence ou non d'un sacré politique de substitution en rivalité mimétique avec le sacré religieux, comme facteur de légitimation et d'autonomisation de la sphère politico-étatique.
- 6 Le second mérite de cet ouvrage est d'ouvrir la problématique de la laïcité, en lien avec la démocratie, à des pays extra-européens et ainsi de rompre avec « la vulgate progressiste issue d'une philosophie occidentale modelée par un *ethos* fondamentalement judéo-chrétien » (p. 164). Les exemples retenus permettent de « prendre en considération de façon respectueuse et sans *a priori*, la richesse heuristique des diverses tentatives ponctuelles, voire locales et sujettes à toutes les adaptations » (p. 164). Sont abordés les

cas de la Russie (Claudio-Sergio Ingerflom), du monde musulman (Pierre-Jean Luizard), de l'Iran (Azadeh Kian-Thiébaud), d'Israël (Alain Dieckhoff) et du Kenya (Hervé Maupeu). La Turquie kémaliste, l'Irak de Saddam Hussein ou la monarchie du Shah d'Iran sont présentés comme des exemples de laïcité importée et imposée par le bras militaire. Aussi, ces laïcités autoritaires sont aujourd'hui en but à des contestations islamistes porteuses, néanmoins, d'un vrai désir de participation à la décision publique. Ainsi, l'Iran se caractérise par le développement d'aspirations démocratiques, au détriment de revendications laïques, à l'ombre de la République des Mollahs. Quant à Israël, l'auteur la présente comme une démocratie où la société connaît de forts mouvements de sécularisation, mais qui est prise dans la construction originelle non laïque d'un « État juif, par les juifs et pour les juifs ». Ce projet de départ se traduit par des dispositions constitutionnelles, légales et civiles, liant judéité et nationalité, ce qui peut avoir des effets discriminatoires envers les non-juifs. Quant au Kenya, il est analysé comme l'exemple d'un pays où les Églises, héritées de la colonisation, n'ont pas cherché à investir le champ politique et jouent le jeu du pluralisme religieux et donc d'une certaine laïcité, à l'ombre d'un pouvoir pas vraiment démocratique.

- 7 Des analyses transversales sont aussi proposées : le cas de l'islam en Europe, facteur d'une pluralisation renouvelé des scènes religieuses européennes (Jocelyne Cesari) et l'évolution des modes de croire en modernité, à partir d'une analyse des résultats de l'enquête *International Social Survey Programme* (Yves Lambert). Tous deux montrent le caractère minoritaire des mouvances ou des attitudes fondamentalistes en Europe, y compris en ce qui est le cas de l'islam en voie d'europanisation, autrement dit d'accommodation et de transactions avec le système majoritaire démocratique et laïque.
- 8 Cet élargissement de la perspective comparative achève d'enlever au mot « laïcité » son ancrage franco-centré et offre de nouvelles variables d'analyse pour le travail comparatif. Ainsi, le cas de la Russie illustre la variable de la violence politique à laquelle s'opposent des mobilisations sur un registre religieux, ce qui constitue un facteur d'inhibition à l'émergence d'une société civile autonome de l'État comme de l'Église majoritaire. L'exemple des pays musulmans pose le problème du caractère endogène ou exogène des politiques laïcisatrices. Étudier ces pays suppose la prise en compte nécessaire du choc colonial ainsi que l'existence d'un régime des cultes d'exception par rapport à la métropole, dans les pays colonisés.
- 9 Il ressort de ces riches monographies l'idée que la durable pensée des alternatives politiques en termes manichéens et religieux entrave la constitution du politique en sphère autonome, et à terme la démocratie, régime politique basé sur une légitimité fondamentalement immanente, puisque la source de toute souveraineté est le peuple (voir les différents avatars du mythe philosophique du contrat social présentés succinctement par F. Champion). Divers sont les chemins que peuvent emprunter les modèles de relations Églises-État, la place et le rôle de la religion dans la société et dans l'imaginaire national, le statut des groupes religieux (et non religieux) dans leurs rapports à la citoyenneté. Confronter la diversité des expériences nationales de différents pays conduit à constater l'absence de modèles universalisables, seulement l'existence de courants d'importation et d'exportation d'idées et de fragments institutionnels, avec, parfois, des hybridations réussies (par exemple, l'article 4 de la loi de 1905 sur la libre organisation des cultes a été inspiré d'une réflexion sur les cas britannique et américain (Maurice Larkin). Plus de démocratie ne veut pas forcément dire plus de laïcité (les pays scandinaves et les Pays-Bas ; voir aussi les transformations internes au régime

théocratique iranien sous l'impact d'une société civile naissante qui se cristallise autour des femmes et des étudiants) et inversement (le cas des laïcités autoritaires et volontaristes en terre d'islam, non soutenues par un courant endogène de sécularisation de la société ; ou encore le cas des politiques de laïcisation forcée portées par les régimes communistes totalitaires pratiquant l'athéisme d'État).

- 10 Et Valentine Zuber de conclure à l'impossibilité de construire un idéal-type de laïcité moderne centré sur le critère discriminant d'une stricte séparation Églises-État, vu la diversité irréductible des trajectoires nationales et le poids des courants transnationaux contemporains. Cependant, l'auteure met l'accent sur les convergences observées aujourd'hui en Europe, comme « le cas le plus achevé d'articulation entre démocratie et laïcité », même si cette dernière se réclame de la première parfois *a posteriori*. En effet, l'Europe est la seule région du globe où se combine aussi étroitement « sécularisation politique, culturelle et sociale » (p. 162). Par sa richesse comparative, l'ouvrage évite l'écueil du thème souvent repris de « l'exception européenne » dans un monde en voie de « désécularisation » (Peter Berger, Grace Davie). L'examen du cas des pays de l'ancien bloc de l'Est, désormais membres de l'Union européenne, à l'époque en voie d'adhésion, aurait pu amener à affiner cette thèse. Il aurait aussi fallu montrer plus systématiquement que partout en Europe, et au niveau des institutions européennes, persistent des conflits sur l'ancrage religieux de l'imaginaire symbolique national ou européen ainsi que sur l'ampleur de la laïcisation des mœurs (seul J.-P. Willaime aborde les polémiques autour de l'IVG, dans l'Allemagne réunifiée).
- 11 Cet ouvrage, comme nous avons essayé de le montrer, est extrêmement riche, tant sur le plan descriptif qu'interprétatif. Cependant, afin de lier pleinement l'analyse du régime des cultes et les formes de la démocratie, il aurait gagné à utiliser des travaux de sciences politiques sur la transition démocratique (Guy Hermet notamment) ou sur le concept de « révolutions conservatrices » (Bertrand Badie) ou encore sur les transformations des modes de gouvernance et leur légitimation dans un contexte de globalisation.